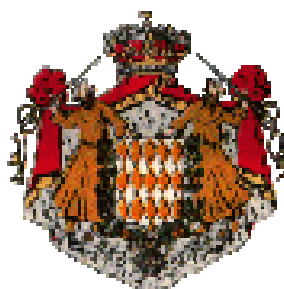




Mars 2007

Principauté de Monaco



Elaboration du PIB / RNB

Rapport de Présentation



Mars 2007

SOMMAIRE

1. ENJEUX.....	3
MONACO : UNE ECONOMIE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIEE.....	3
UN ENGAGEMENT PRIS PAR LA PRINCIPAUTE SUR LE PLAN INTERNATIONAL.....	4
LES AGREGATS ECONOMIQUES : UN OUTIL DU DEBAT ENTRE ETATS.....	4
2. CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE RETENUE	5
LE SYSTEME EUROPEEN DE COMPTES 95.....	5
LE PIB ET LE RNB AU CŒUR DU RAISONNEMENT ECONOMIQUE.....	5
LA DETERMINATION DU PIB ET DU RNB.....	5
PERIMETRE DE CALCUL : LE CHAMP D'OBSERVATION.....	7
3. DISPOSITIF MIS EN PLACE EN PRINCIPAUTE.....	9
DETERMINATION DES ALGORITHMES DE CALCUL.....	9
METHODE D'EXTRAPOLATION RETENUE POUR LES RESULTATS DU PIB.....	9
4. RESULTATS	11
RNB – UN AGREGAT EN COURS D'ELABORATION.....	11
PIB : PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AGREGAT.....	11
ANNEXE 1 ALGORITHME DE CALCUL DU PIB.....	12



Mars 2007

1. Enjeux

Monaco : une économie dynamique et diversifiée

Au cours du XXe siècle, la Principauté de Monaco a connu un fort développement économique.

Très tôt, la Principauté a choisi de se différencier par la qualité de ses équipements. Cette dynamique a permis à l'économie de se développer et d'attirer des investisseurs, des entrepreneurs et de la main d'œuvre qualifiée en Principauté.

Aujourd'hui, Monaco compte plus de 44 000 emplois (publics et privés) pour 34 000 habitants. Chaque jour, 32 000 Français et 4 000 Italiens viennent y travailler. Le chiffre d'affaires généré en Principauté s'élève à près de 11 milliards d'euros en 2005¹ (soit une augmentation de 12% par rapport à 2004).

L'économie monégasque est diversifiée: commerces de détail, professions libérales, services, industries, tourisme, immobilier, travaux publics, banques et finances.

- ❖ La banque et la finance (avec près de 70 établissements bancaires, sociétés financières et de gestion) connaissent une forte et régulière progression en terme de gestion d'actifs qui s'élève à 70 milliards d'€ en 2005. Les activités financières sont contrôlées par le SICCFIN (Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers) créé en 1994 pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- ❖ Le tourisme reste un secteur phare de l'économie monégasque, avec plus de 285 000 arrivées et 800 000 nuitées en 2005. Le Grimaldi Forum, centre culturel et de congrès, a donné une nouvelle dimension au tourisme d'affaires par l'accueil de congrès de plus grande importance. Par ailleurs, la reconfiguration du Port Hercule doit offrir à la plaisance de meilleures conditions de mouillage et permettre l'accueil de croisières haut de gamme. En 2005, 192 escales ont d'ores et déjà été accueillies pour 133 000 passagers en escale.
- ❖ Le secteur de l'industrie, qui compte 105 établissements pour 3 470 emplois, est présent sur plus de 200 000 m². Des solutions d'aménagement et de sélection de ces entreprises ont été mises en place telles que des usines en étages et des entreprises choisies pour leurs activités non polluantes.
- ❖ Le secteur des services est très varié : de l'information aux télécoms, du transport aux activités maritimes, de la banque aux assurances, ce secteur génère près de 17.000 emplois toutes activités confondues.

¹ Source DSF



Mars 2007

- ❖ Grâce aux spécificités des constructions locales (normes antisismiques, polders, gratte-ciel...), le BTP est un secteur d'excellence. Les entreprises du BTP ont acquis un savoir-faire incomparable dans certains domaines comme les travaux sous-marins et souterrains. Les technologies, notamment en matière de sécurité, sont également à la pointe du progrès.
- ❖ Le commerce de détail concerne 1 166 établissements et représente un chiffre d'affaires de 1,26 milliards d'euros.
- ❖ Le commerce de gros représente un chiffre d'affaires de 4,83 milliards d'euros.

Le dynamisme et l'environnement propice du tissu économique monégasque ont permis l'installation d'entreprises compétitives

Un engagement pris par la Principauté sur le plan international

Le 15 septembre 2005, lors de son allocution devant l'Assemblée Générale des Nations Unis, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a réaffirmé l'engagement de la Principauté relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. A ce titre, la Principauté participera à la politique d'aide au développement définie par l'ONU. Cette participation prendra notamment la forme d'une contribution ou aide qui atteindra 0,7% de la richesse nationale de Monaco en 2015.

Les agrégats économiques : Un outil du débat entre Etats

Le Produit Intérieur Brut (PIB) et le Revenu National Brut (RNB) synthétisent l'activité économique. Ces deux agrégats sont des éléments d'information indispensables dans le débat économique contemporain. Ils permettent de suivre et d'apprécier l'efficacité des politiques économiques menées, ils permettent aussi d'établir des comparaisons avec d'autres, notamment au sein de la Communauté européenne.



Mars 2007

2. Cadre réglementaire et méthodologie retenue

Le Système Européen de Comptes 95

Le système européen de comptes nationaux et régionaux (SEC 95), entré en vigueur en 1999, cohérent pour l'essentiel avec le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN 1993), définit un cadre qui assure la cohérence des évaluations au sein de l'Union Européenne.

Dans un souci de comparabilité et de transparence vis-à-vis de la communauté internationale, la Principauté s'est appuyée sur le SEC 95 pour élaborer les outils de mesure de la richesse nationale que sont le PIB et le RNB.

Le PIB et le RNB au cœur du raisonnement économique

Le PIB et le RNB, sont des agrégats qui mesurent l'un la richesse nationale et son évolution c'est-à-dire la croissance économique, l'autre l'ensemble des revenus primaires distribués dans l'économie.

Ils sont une synthèse des considérations théoriques de la macroéconomie et des considérations pratiques du cadre européen de comptabilité nationale (SEC).

La détermination du PIB et du RNB

Le PIB

Le PIB peut s'appréhender de trois manières, équivalentes en termes de résultat:

- comme indicateur d'activité

Le PIB est calculé comme la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité.

$$\begin{aligned} \text{PIB} &= \text{somme des VA brutes} \\ &+ \text{impôts sur les produits} \\ &- \text{subventions sur les produits} \end{aligned}$$

- comme indicateur de produit

Le PIB est la valeur des biens et services issus de la production des unités résidentes et disponibles pour des emplois finals. Il est calculé comme somme des emplois finals de biens et services par les unités institutionnelles résidentes.



Mars 2007

- comme indicateur de revenu

Le PIB est égal à la somme des revenus primaires distribués par les unités productrices résidentes.

PIB = rémunération des salariés
+ Excédent Brut d'Exploitation et revenu mixte
+ Impôts sur la production
- Subventions

La Principauté a retenu l'approche du PIB comme indicateur des revenus dans la mesure où cette approche n'implique pas la mise en place immédiate de la comptabilité nationale. Les grands équilibres comptables permettent de comprendre la cohérence macroéconomique de ce choix.

Un PIB évalué en valeur

Le PIB ainsi calculé est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants.

Pour évaluer la croissance « réelle » des agrégats, il importe d'isoler l'effet dû à la variation des prix, de l'effet « volume ». Pour ce faire, on déflate le PIB en « valeur » de la variation de prix moyenne observée au cours de l'année écoulée.

L'indice des prix est à l'heure actuelle estimé à partir de l'évolution de l'indice des prix de la France. L'année 2005 constituera l'année de base pour le calcul des agrégats économiques de La Principauté.

Un PIB comparable au plan international

Pour procéder à des comparaisons internationales de données macroéconomiques exprimées dans des monnaies différentes, il faut convertir des mesures de PIB dans une unité commune. Le calcul des « parités de pouvoir d'achat » (PPA) permet d'obtenir des taux de conversion entre monnaies qui éliminent les différences de niveaux de prix entre pays. Des comparaisons en « volume » du PIB peuvent alors être menées entre des économies parfois très différentes.

Les organisations internationales, notamment, Eurostat, le Fonds monétaire international, l'OCDE, les Nations unies et la Banque mondiale sont les grands utilisateurs des PPA.

Le RNB

Comme agrégat de revenus, le PIB s'intéresse aux revenus primaires versés par les unités résidentes. Pour passer des revenus versés aux unités résidentes aux revenus perçus par les unités résidentes :

- on soustrait tous les revenus primaires versés à des non-résidents



Mars 2007

- on ajoute tous les revenus primaires reçus des non-résidents
- on soustrait les impôts sur la production versés au reste du monde
- on ajoute les subventions reçues du reste du monde

On obtient ainsi un autre agrégat de revenus primaires : le **Revenu National Brut**.

Périmètre de calcul : Le champ d'observation

La résidence

Le périmètre de calcul est **l'économie nationale**. Celle-ci regroupe l'ensemble des unités résidentes, c'est-à-dire des unités qui ont un centre d'intérêt économique sur le territoire économique.

La détermination du champ d'observation implique :

- La définition d'un territoire économique qui regroupe :
 - le territoire géographique de ce pays ;
 - les enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier;
 - l'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs ;
 - les enclaves territoriales ;
 - les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes.
- Un temps d'observation : l'année
 - Une unité est reconnue comme ayant un centre d'intérêt économique sur le territoire si elle y exerce des activités économiques pendant une période relativement longue c'est-à-dire pendant une durée d'un an ou plus. Le critère de la nationalité n'intervient pas.
 - Toute autre unité est classée comme non-résidentee
- Le découpage du territoire économique en différentes nomenclatures – agents économiques, opérations économiques, comptes.



Mars 2007

La présence sur le territoire économique.

Pour faciliter les comparaisons internationales, il est intéressant de calculer les agrégats économiques « per capita ». Le PIB « per capita » est un bon indicateur de la performance économique d'un pays.

Le SEC retient la population résidente sur le territoire économique (Cf. supra)

Toutefois il importe de tenir compte des spécificités économiques.

Dans le cas de la Principauté, la population salariée est composée, comme le montre le tableau ci-dessous, de « travailleurs non-résidents ». Compte tenu de leur poids économique il est apparu nécessaire de retenir un critère géographique pour le calcul du PIB « per capita ».

La population de référence retenue comprend à la fois la population résidente et la population salariée non-résidente présente sur le territoire économique.

Au 31/12/2005	Nombre
Résidents (toutes nationalités)	34.021
Salariés non-résidents (France)	31.386
Salariés non-résidents (Italie)	3.566
Population totale de référence	68.973



Mars 2007

3. Dispositif mis en place en Principauté

Pour répondre aux objectifs décrits précédemment, le Département des Finances et de l'Economie de la Principauté a mis en place un groupe de travail piloté par la Direction de l'Expansion Economique visant à définir le territoire et à recenser les agents économiques ainsi que les éléments statistiques nécessaires à l'élaboration des agrégats financiers. Pour ce faire, certains éléments contribuant à l'élaboration du PIB ont nécessité la mise en place d'une enquête statistique au niveau national.

Concernant le RNB, des groupes de travail complémentaires et un dispositif spécifique de recensement des informations ont été mis en place. Du fait de la complexité des flux à recenser, les premières données devraient être disponibles en 2008.

Détermination des algorithmes de calcul

Ce vaste projet a eu pour objectif principal de définir les algorithmes de calcul des agrégats économiques (cf. annexe 1) et mettre en cohérence l'ensemble des informations recensées.

Méthode d'extrapolation retenue pour les résultats du PIB

Les données relatives à l'EBE des agents économiques monégasques ont été obtenues au travers d'une enquête mise en place en 2006.

Sur les 5 075 questionnaires envoyés aux sociétés monégasques, le taux de réponse a été de 78,5 %. Pour appréhender le niveau global d'EBE, des méthodes statistiques d'extrapolation ont ainsi été utilisées. Certaines informations concernant les sociétés non-répondantes ont tout de même pu être exploitées, en particulier la Forme juridique, le Secteur et Sous-secteur d'activité ainsi que l'effectif pour certaines d'entre elles.

Dans un premier temps, les variables discriminantes de l'EBE ont été déterminées sur la base des informations transmises par les sociétés répondantes. Ainsi, les analyses statistiques ont permis de déterminer cinq variables discriminantes :

1. La taille de l'entreprise : Les 100 entreprises les plus importantes ont été traitées différemment. L'objectif était de ne pas reproduire le caractère atypique de ces sociétés sur l'ensemble des sociétés non-répondantes.
2. La forme juridique
3. L'appartenance à un secteur d'activité
4. L'effectif de la société
5. La masse salariale

Cependant, les informations disponibles sur les sociétés non-répondantes ne nous ont pas permis d'exploiter la totalité de ces variables explicatives. A titre d'exemple, les analyses statistiques montrent que le nombre de salariés semble être une variable discriminante de



Mars 2007

l'EBE. Mais cette information n'a pu être exploitée dans la mesure où le nombre de salariés est rarement disponible pour les sociétés non-répondantes. Les travaux ont donc été recentrés sur les variables connues de ces sociétés à savoir la forme juridique, le secteur et le sous-secteur d'activité.

Dans un second temps, les résultats issus des analyses discriminantes ont été corrigés du biais entraîné par l'existence de valeurs atypiques. Ainsi, pour une forme juridique et un sous secteur d'activité, 90% des données ont été conservées pour l'extrapolation. L'objectif étant d'avoir une estimation moins volatile de l'EBE et non biaisée par des entreprises atypiques de la classe considérée. Après avoir corrigé les estimations moyennes d'EBE par classes, l'extrapolation a pu être effectuée en utilisant l'information disponible des sociétés non-répondantes.



Mars 2007

4. Résultats

RNB – un agrégat en cours d'élaboration

Dans l'attente des résultats des groupes de travail, Il ne sera procédé à aucune communication sur les travaux en cours.

PIB : Présentation synthétique de l'agrégat

Le PIB 2005 constitue l'année de base pour cet agrégat. Il est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants. Il est déterminé « per capita ».

Compte tenu des spécificités du Territoire Monégasque, la population retenue pour ce calcul correspond à la population résidente et « présente salariée ».

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau ci-après :

2005	Données
Rémunérations	1.759.820
Excédent Brut d'Exploitation	1.410.000
Impôts sur la Production	428.551
Subventions	(156.680)
PIB Brut (en K€)	3.441.691
Population de référence	68.973
PIB Brut « per capita » (en €)	49 899



Mars 2007

Annexe 1 Algorithme de calcul du PIB

1) *Produit Intérieur Brut*

- **PIB =**
 - + **Rémunérations et charges sociales (D1)**
 - + **Excédent Brut d'Exploitation et Revenus mixtes**
 - + **Impôts sur la production (D2)**
 - **Subventions (D3)**

2) *Rémunérations et charges sociales*

- **Rémunérations et charges sociales = D1**
 - + Salaires & traitements bruts en espèces
 - + Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
 - + Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs

3) *Excédent Brut d'Exploitation et revenus mixtes*

- **Si le déclarant remplit le questionnaire Q1 global :**
EBE = Montant EBE
- **Si le déclarant remplit le questionnaire Q1 détaillé :**
EBE =
 - + Chiffre d'Affaires HT
 - + Production immobilisée
 - Montant des achats
 - ± Variations des stocks
 - Consommations de l'exercice
 - + Subventions d'exploitation
 - Impôts, taxes et versements assimilés
 - Salaires & Rémunérations brutes
 - Total des cotisations sociales
- **Si le déclarant remplit le questionnaire Q2 :**
EBE =
 - + CA / Honoraires et/ou Soins facturés
 - Achats et charges de l'exercice
 - ± Variations des stocks
 - + Subventions d'exploitation
 - Salaires et rémunérations brutes
 - Total des cotisations sociales



Mars 2007

4) Impôts sur la production

- **TVA = D211**
 - + TVA nette collectée en Principauté (hors TVA immobilière)
 - ± Versements français au titre du compte de partage.

- **Impôts sur les importations = D212**
 - + Droits d'importation
 - + Droit annuel de naturalisation des navires

- **Autres impôts sur les produits = D214**
 - + T.I.P.P. et droits de consommation sur les tabacs
 - + Bénéfices du monopole des tabacs
 - + Droits de mutation à titre onéreux
 - + Droit de bail
 - + Droit de timbre
 - + Taxe sur les conventions d'assurance
 - + TVA immobilière
 - + Droit de consommation sur les alcools

- **Autres impôts sur la production = D29**
 - + Impôts liés à la propriété ou l'utilisation de biens immobiliers, de machines, de véhicules et d'équipements. Impôts sur masse salariale, sur autorisation d'exercer une activité professionnelle, sur les émissions polluantes.

- **Impôts sur la production = D2**
 - + TVA
 - + **Impôts sur les importations**
 - + **Autres impôts sur les produits**
 - + **Autres impôts sur la production**

5) Subventions

- **Subventions = D3 (D393 + D399)**
 - + Dotation de fonctionnement de la mairie
 - + Dotation de fonctionnement du CHPG
 - + Dotation de fonctionnement des autres établissements publics
 - + Subventions dans le domaine éducatif et culturel
 - + Subventions des politiques publiques
 - + Subventions dans le domaine social et humanitaire
 - + Aides au sport
 - + Organisation de manifestations en Principauté